



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault

SI D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU MINERVOIS  
35 RTE D'OUPIA  
34210 OLONZAC

Service Police de l'Eau du  
département de l'Hérault

Dossier suivi par :  
Nicolas VAILLANT

Mél : nicolas.vaillant@herault.gouv.fr

Tél. : +33 4 34 46 60 28

Objet : création ou modification de prescriptions spécifiques instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Captage de Prat Grand alimentation en eau potable sur la commune de FELINES-MINERVOIS**  
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 34-2022-00096

MONTPELLIER, le

**03 OCT. 2022**

Monsieur,

J'accuse réception de votre création ou modification de prescriptions spécifiques, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Captage de Prat Grand alimentation en eau potable sur la commune de FELINES-MINERVOIS**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 03 Octobre 2022
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 34-2022-00096

Votre dossier a été transmis à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Service Police de l'Eau du département de l'Hérault  
DDTM34 181, Place Ernest Granier CS 60 556  
34064 MONTPELLIER cedex 2  
Tel : 04 34 46 62 23

qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

J'attire votre attention sur le fait que les modifications que vous avez sollicitées ne pourront entrer en application, en tout ou partie, qu'à compter de la notification de la décision de monsieur le préfet.

Conformément à l'article R. 214-39 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation  
Pour le préfet et par délégation Le Chef de Service  
Eau-Risques-Nature  
**Olivier MEVEL**

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.